

Lettre du citoyen Leblanc, notaire public à Anisy, qui fait connaître à la Convention l'état des dons présentés à la patrie dans son canton, lors de la séance du 21 nivôse an II (10 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Lettre du citoyen Leblanc, notaire public à Anisy, qui fait connaître à la Convention l'état des dons présentés à la patrie dans son canton, lors de la séance du 21 nivôse an II (10 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 164;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_35786_t2_0164_0000_6

Fichier pdf généré le 15/05/2023

monnaie à Orléans 758 mares 5 onces 4 gros d'argenterie provenant des églises (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Blois, s.d.] (3)

« Citoyens Représentans,

Nous vous prévenons que nous envoyons au directeur de la Monnaie d'Orléans, la quantité de 768 mares 5 onces, 11 gros d'argenterie dont nous avons dépouillé les autels du fanatisme, auxquels nous avons joint 23 décorations militaires.

Le peuple se prononce à Blois avec énergie pour la destruction des préjugés de toute espèce, il commence enfin à s'apercevoir que la religion n'est autre chose que la superstition.

Les cloches se taisent, les confessionnaux se changent en guérites et les croix en arbres de la Liberté.

Cette révolution qui s'opère dans les idées religieuses est le résultat de la révolution politique qui vient de se consommer.

Le vrai républicain ne peut être superstitieux, il ne fléchit le genou devant d'autre idole que celle de la Liberté, il ne connoît d'autre culte que celui de l'amour de la Patrie et de la Loi. Salut et Fraternité ».

PERROTIN, DESFRAY aîné (ag^t nat.),
CHÉRON (présid.), HÉNIN (?) (secrét.).

11

Le citoyen, Leblanc, notaire à Anisy, fait connoître à la Convention que son canton a remis pour la nation 105 mares d'argent, 8 mares 4 onces de galons d'or, 860 livres de cuivre, 1,917 livres de fer, 1,658 livres de plomb, et deux cloches (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Anizy, 18 niv. II] (3)

« Citoyens,

Je m'empresse de vous rendre compte des succès que ma mission de commissaire, pour la descente des cloches et le dépouillement des argenteries ainsi que des galons d'or trouvés aux ornements et dans les églises (du canton d'Anisy, district de Chauny, département de l'Aisne) a produits. L'arrêté portoit que je serois assisté de l'Armée révolutionnaire, en partie, laquelle agiroit sous mes ordres; mais connoissant les sentiments républicains dont sont animés les habitants de mon canton, j'ai jugé à propos de m'en dispenser, aussi ai-je eu la satisfaction de voler dans toutes les communes dont il est composé, au nombre de 9, sans essuyer la moindre crainte ni le plus petit désagrément de la part des habitants. Chaque municipalité respective s'est empressée de se réunir à moi et de chercher par les ressources les plus prompts les moyens de remplir le but et l'ar-

rêté dont j'étois porteur puisque les municipalités de concert avec leurs ministres du culte ci-devant dit catholique, dont la majeure partie avoit abjuré ses fonctions m'ont remis non seulement tous les objets en argent et leurs églises, mais encore tout ce qui décoroit ces temples imposteurs.

Le canton a produit à la nation : 1^{re}) 105 mares d'argent; 2^{de}) 8 mares 4 onces de galons d'or; 3^e) 860 l. d'objets de cuivre; 4^e) 1917 l. de fer; 5^e) 1658 l. de plomb; et 20 cloches.

Toutes ces matières sont déposées au district et doivent, si fait n'a encore été, être envoyées chacune au service auquel les besoins de la patrie les demandent.

Vive les succès de la Convention et de la République. Salut et Fraternité.»

Votre concitoyen.

LEBLANC, notaire public.

12

Les administrateurs du district des Sables annoncent à la Convention qu'ils envoient à la monnaie plus de 300 mares d'argenterie d'église, qui seront bientôt suivis d'un second envoi. Ils annoncent également la vente des biens des émigrés avec les plus grands avantages pour la République (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Les Sables-sur-l'Océan, le 10 niv. II] (3)

« Législateurs,

Le cinq octobre (vieux style), le représentant Fayau déposa dans nos mains révolutionnaires, le pesant fardeau des fonctions administratives. Notre premier soin fut d'offrir à l'auguste Montagne, le juste tribut de reconnaissance qu'inspire à tous les Français la mâle énergie qu'elle a développée au plus fort de l'orage.

En applaudissant aux coups heureux qui firent tomber les têtes criminelles des scélérats brissotins, nous offrîmes aux pères du peuple, un bataillon de sans-culottes levé dans les contrées libres de notre territoire, en dépit du fanatisme, de l'intrigue et des intrigants.

Nous offrons aujourd'hui aux fidèles mandataires du souverain le rapide progrès de la philosophie et de la raison, une victoire complète sur la superstition et l'ignorance qui avoient gangrené le cœur de nos concitoyens. Sur 50 communes, 45 sont délivrées de ces animaux amphibies qu'on appelait prêtres. Tous ont fui ou abjuré leurs erreurs; les cinq effrontés qui restent encore entêtés [entêtés] de leurs capucinades, seront bientôt chassés par le peuple. C'est ce qui est déjà arrivé dans la commune de Sornin, un gros vicaire épiscopal vouloit y établir sa pieuse tyrannie, mais le peuple l'a remercié, presque à coups de bâton.

Toutes les cloches sont cassées, elles s'embarquent pour les fonderies et ne feront plus de bruit que pour rompre la tête des scélérats dont elles ont si longtemps servi les perfides intérêts.

(1) P.V., XXIX, 112.

(2) Bⁱⁿ, 21 niv.

(3) C 288, pl. 873, p. 3.

(4) P.V., XXIX, 112.

(5) Bⁱⁿ, 21 niv.

(6) C 288, pl. 873, p. 3.

(1) P.V., XXIX, 112.

(2) Bⁱⁿ, 21 niv. (2^e suppl^t).

(3) C 288, pl. 886, p. 16.